

**Audience solennelle de prestation de serment de M. Roch
Christian Marc KABORE, Président du Faso élu le 22
novembre 2020**

**Discours de M. Kassoum KAMBOU, Président du Conseil
constitutionnel**

Ouagadougou, le 28 décembre 2020.

Excellence, Monsieur le Président du Faso,

La présente audience solennelle se tient conformément à l'article 44 de la Constitution, aux termes duquel, « **avant d'entrer en fonction, le Président élu prête devant le Conseil constitutionnel le serment suivant : je jure devant le peuple burkinabè et sur mon honneur de préserver, de respecter, de faire respecter et de défendre la Constitution et les lois, de tout mettre en œuvre pour garantir la justice à tous les habitants du Burkina Faso** ».

Loin d'être une simple formalité, le serment que vous venez de prêter marque le début officiel de votre mandat en tant que chef d'Etat. C'est l'ultime étape avant l'exercice de vos fonctions de Président du Faso.

Aussi, voudrais-je vous rappeler que le contenu de ce serment traduit toute la mesure de votre responsabilité devant le peuple burkinabè. Vous êtes lié par ce serment et je voudrais à ce

sujet rappeler les propos de Monsieur **Follett KEN** qui disait ceci, « **Prêter serment, c'est mettre son âme en péril. Ne faites jamais un serment à moins d'être capables de mourir plutôt que de vous parjurer** ».

Ainsi, dès lors que vous prêtez serment vous sacrifiez votre liberté.

Excellence monsieur le Président du Faso,

Cette audience nous rappelle celle de 2015 au cours de laquelle, solennellement, vous preniez des engagements devant le peuple Burkinabè qui vous avait porté à la tête de l'Etat le 29 novembre 2015. Cinq (5) années après, ce même peuple vous a renouvelé sa confiance, soit parce qu'il est satisfait du bilan de votre premier mandat, soit il nourrit beaucoup d'espoir avec le programme de société que vous lui avez proposé pendant la campagne électorale.

Je voudrais, au nom des membres et de l'ensemble du personnel du Conseil constitutionnel et en mon nom propre, vous adresser mes vives félicitations et formuler le vœu de plein succès pour votre second mandat.

A compter de ce jour et comme au cours de votre premier mandat, vous êtes le Président du Faso, le Président de tous les burkinabè sans exclusive, comme vous l'avez si bien rappelé

dans votre déclaration juste après la proclamation des résultats provisoires du scrutin présidentiel par la Commission Electorale Indépendante.

Dans cette fonction aussi noble que délicate, vous incarnerez la Nation toute entière et ses valeurs. Aussi, vous portez désormais le destin de tout un peuple attaché aux valeurs de démocratie, de liberté, de paix et de justice. Vous êtes le garant de toutes ces valeurs consacrées par notre loi fondamentale.

Placez les intérêts du peuple burkinabè qui vient de vous porter une seconde fois aux plus hautes fonctions du pays au dessus de tout autre. Les termes du serment que vous venez de prononcer doivent être votre boussole tout au long de votre mandat.

Excellence monsieur le Président du Faso,

Vous avez exercé votre premier mandat dans un contexte sécuritaire difficile marqué par des attaques terroristes, avec pour corollaire de nombreuses pertes en vies humaines et les déplacements de populations en grand nombre. Cette situation a impacté la tenue des élections dans ces localités où les populations n'ont pu exercer leur droit de vote. Je n'oublie pas

également la pandémie de la COVID 19 qui met à mal la survie de nos populations et la fronde sociale.

Dans ce contexte le serment que vous venez de prêter revêt tout son sens. La sécurité, la santé et le bien-être sont des droits garantis par la Constitution. Il vous revient donc, avec le gouvernement que vous viendrez à mettre en place, d'œuvrer à sortir les Burkinabè des pages tristes actuelles de l'histoire de notre pays sur le plan sécuritaire, sanitaire et social.

Face aux incertitudes créées par le terrorisme dans les zones touchées, le peuple burkinabè attend que vous œuvriez à renforcer l'unité nationale mise à rude épreuve par les forces du Mal. Car c'est dans l'union sacrée que les Burkinabè continueront de défendre vaillamment et victorieusement la patrie à nous léguée par nos ancêtres et que nous devons laisser plus forte et plus unie aux générations futures.

C'est à ce prix que la construction de la démocratie et de l'Etat de droit au Burkina Faso ainsi que le développement économique et social se poursuivront sereinement.

Excellence, Monsieur le Président du Faso,

Au nombre des défis de votre second mandat figure également la gestion efficiente des richesses et ressources naturelles au profit de l'amélioration des conditions de vie du peuple et

dans le respect du développement durable, comme le prévoit l'article 14 de la Constitution.

Nous mesurons tous l'importance et la délicatesse de vos responsabilités. Recevez nos sincères vœux de réussite dans vos hautes fonctions et dans l'action du gouvernement que vous viendrez à mettre en place.

Excellence, Monsieur le Président du Faso,

Qu'il me soit permis à présent de saluer, au nom des membres et de l'ensemble du personnel du Conseil constitutionnel, la présence parmi nous des illustres invités à cette audience solennelle.

Excellences Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement, distinguées personnalités, merci d'être venus être témoins de l'entame du nouveau mandat du Président du Faso élu le 22 novembre 2020.

Bonne et heureuse Année 2021 à toutes et tous !

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Je déclare levée l'audience solennelle de prestation de serment du Président du Faso élu le 22 novembre 2020.